

Agent territorial SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (Atsem) ou Agent SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (Asem)

Fiche métier 04



Il assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'accompagnement à l'autonomie au niveau de l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). L'Atsem prépare et entretient les locaux et les matériels servant directement aux enfants.

Autres appellations possibles : agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent d'accompagnement de l'enfance, agent spécialisé des écoles élémentaires, agent d'accompagnement des enfants en situation de handicap...

Les missions

- ▶ Accueille avec l'enseignant les enfants et les parents ou substituts parentaux,
- ▶ Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,
- ▶ Veille à la sécurité et à l'hygiène des enfants,
- ▶ Assiste l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- ▶ Participe aux projets éducatifs.

Lieux d'exercice

Au sein des écoles publiques, on parlera d'Atsem, l'agent est employé par la commune ou la structure intercommunale. Il est rattaché à la direction des affaires scolaires, de l'éducation ou de l'enfance.

Au sein des écoles privées, on parlera d'Asem, l'agent est employé par l'établissement ou l'organisme de gestion de l'établissement.

Compétences requises

Relationnelles, polyvalence et adaptabilité, patience, animation d'activité, suivi des protocoles...

Pour postuler :

- ▶ Avoir une formation initiale dans le domaine de la petite enfance (Cap souhaitable mais non exigé)

Pour le secteur privé :

- ▶ Envoyer une candidature libre (CV et lettre de motivation)
- ▶ CDI à l'issue d'une période d'essai

Pour le secteur public :

- ▶ Envoyer une candidature libre (CV et lettre de motivation)
- ▶ Obtenir le concours de la catégorie de C

Il existe trois concours de recrutement :

	Concours externe pour le secteur public :	Concours interne	3 ^{ème} concours
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être titulaire Cap Aepe ou ▶ Père ou mère 3 enfants ou ▶ Sportif de haut niveau Épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être fonctionnaire ou agent de collectivité territoriale et 2 années de service au moins auprès d'enfants en milieu scolaire ou maternelle Épreuve orale	Expérience d'au moins 4 ans dans le secteur de la petite enfance Épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale
Où se former	<ul style="list-style-type: none"> ▶ https://www.centre-europeen-formation.fr/ ▶ Cned ▶ https://www.efm-santesocial.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Centre de gestion 45 (Votre employeur se charge de votre inscription à la formation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ https://www.centre-europeen-formation.fr/ ▶ Cned ▶ https://www.efm-santesocial.fr/
Financement	Coût pédagogique (Ttc*) à titre indicatif au 31 mars 2021: 1 344 € Vous êtes demandeur d'emploi : vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide individuelle à la formation du Conseil régional ou de Pôle emploi ou de mon compte formation.	Coût pris en charge par votre employeur	Coût pédagogique (Ttc*) à titre indicatif au 31 mars 2021: 1 344 € Vous êtes demandeur d'emploi : vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide individuelle à la formation du Conseil Régional ou de Pôle emploi ou mon compte formation

Sources : [Site du Cnfpf](#)

[Fiche métier Atsem – emploi public.fr](#)

[Article L'agent spécialisé des écoles maternelles – Sitecoles](#)